

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le seize juin à dix-neuf heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Cédric MANCINI.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Madame Aurélie JACQUET est nommée secrétaire de séance.

Sommaire

1. Présence	2
Étaient présents	2
Étaient absents et excusés	2
2. DELIBERATION PERCEPTION D'UNE RECETTE :	3
3. DELIBERATION SUBVENTION SOU DES ECOLES.....	3
4. DELIBERATION PARTICIPATION GARANTIE D'EMPRUNT SEMCODA.....	3
5. DELIT URBANISME	3
6. ENTRAIDES – Commune et Varaxois	4
7. DELIERATION VOTE DES SUBVENTIONS	4
8. TRANSPORT SCOLAIRE COLLEGES/LYCEES	5
9. ARRETE TABAC PRES DES ECOLES.....	5
10. RAPPORT ANNUEL SOGEDO.....	5
11. TIRAGE DES JURY D'ASSISES.....	5
12. INFORMATIONS DU MAIRE ET DES ELUS.....	5

1. Présence

Étaient présents

M. MANCINI Cédric	Mme CALLY Audrey
M. MINASSIAN Guy	Mme ABRAM-PASSOT Evelyne
Mme DUPAYRAT Sophie	M. VAN DORT Didier
Mme DESBOS Blandine	M. RUEZ Quentin
M. POTIN Fabien	M. GILLET Bernard
M. PISTRE Thierry	M. FROGET Bruno
M. GOURMAND Johann	Mme ROSERAT Charlene
M. CHAVET Clément	Mme ANTON Dorothee
Mme JACQUET Aurélie	M. CHAUDET Pierre
Mme FLUTET Catherine	

Étaient absents et excusés

- M. CHAUDET Pierre procuration à M. GOURMAND Johann
- M. POTIN Fabien procuration à M. MANCINI Cédric

Approbation du procès-verbal du 12 mai 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le procès-verbal du conseil municipal du 12 mai 2025

Monsieur le Maire demande de rajouter deux points à l'ordre du jour :

-Tirage des Jury d'assises

-Perception d'une recette

Informe qu'il ne soumettra pas au conseil municipal la délibération à prendre pour le tableau des emplois de la commune, en raison d'une modification de poste encore incertaine.

INTERVENTION de Mme Sarah Vavrille, de l'agence Réalité Environnement

Elle rappelle l'obligation de mettre en place un nouveau schéma directeur, qui fera l'objet d'un futur programme.

Le schéma directeur de 2012-2014 présente trois tranches de travaux réalisés à ce jour, mais il reste une dernière priorité sur le secteur : Maternelle, La source, Pont rouge, qui consiste à mettre en séparatif l'ancien réseau. Un nouveau réseau est envisagé pour les eaux usées étanche avec une conservation du réseau des eaux pluviales.

A prévoir le renouvellement du réseau de refoulement au Moulin.

Le hameau de Servisey fera l'objet d'une étude sur le prochain schéma directeur, car pas d'assainissement collectif.

Donne le montant estimatif des travaux qui s'élèvent à 631 265.83 HT, auquel se rajoute les études et maîtrise d'œuvre pour 73 200.66HT soit 704 466.50 HT soit 845 359.78 TTC

Evoque la problématique de la rue de la Cressonnière qui nécessite un passage caméra dans le collecteur d'eau pluviale avant le démarrage des travaux dans le cadre des cheminements doux, ce qui retardera très certainement les travaux envisagés.

Après avoir entendu l'exposé de Madame VAVRILLE, Monsieur Guy MINASSIAN, explique que dans le cadre de ces travaux, des demandes de subventions seront demandées auprès du Département et auprès de l'agence de l'eau.

Il demande au conseil de s'exprimer sur les travaux et sur les demandes de subventions.

Voté à l'unanimité et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'obtention des subventions

2. DELIBERATION PERCEPTION D'UNE RECETTE :

Rapporteur : Quentin RUEZ, adjoint

Il rappelle que dans le cadre de la gestion, et du changement des imprimantes de la mairie et des écoles, la reprise de l'ensemble des contrats existants sera effectuée par la Sté Xéfi, contrats que la sté Rex Rotary détenait.

Un montant de 5 796.80€ sera donc réclamé à la Sté Xéfi, par un avis des sommes à payer, représentant les 5 trimestres restants.

Voté valide à l'unanimité

3. DELIBERATION SUBVENTION SOU DES ECOLES

Rapporteur : Cédric MANCINI, maire

Il explique que le Sou des Ecoles a participé au voyage organisé par les Jeunes du Conseil Municipal pour aller à Paris « au Sénat » accompagnés d'adultes.

Il propose au conseil municipal de participer à cet évènement à hauteur de 1 605€ pour financer les billets de train.

Voté avec 18 voix POUR - Mme ROSERAT n'a pas pris part au vote

4. DELIBERATION PARTICIPATION GARANTIE D'EMPRUNT SEMCODA

Rapporteur : Cédric MANCINI, maire

Il informe que la Semcoda envisage de lancer une opération de réhabilitation thermique sur la commune, afin que les locataires puissent bénéficier d'un meilleur confort de vie et une maîtrise des charges.

Afin que cette opération puisse être réalisée, la Semcoda devra obtenir un emprunt de 124 000€ avec une garantie des collectivités pour un montant de 93 000€.

La commune de SAINT PAUL sera sollicitée à hauteur de 50% de 93 000€ soit 46 500€ et les 50% restants seront garantis par le Département.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette garantie.

Voté à l'unanimité

5. DELIT URBANISME

Rapporteur : Cédric MANCINI, maire

Il rappelle que tous travaux liés à l'urbanisme (ravalement façades, modification ouverture fenêtres, changement de tuiles, mur, pose de grillages, construction de garage etc...) doivent faire l'objet d'une déclaration préalable ou un dépôt de permis de construire.

Il souligne que le service de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) porte une attention toute particulière sur tous les aménagements faits autour de l'Eglise. Tous travaux entrepris et non conformes aux prescriptions du service de l'ABF, peut faire l'objet d'un recours devant les tribunaux compétents, entrepris au nom de la commune par le Maire.

Plusieurs défauts de construction et d'aménagement ont été constatés malgré les interdictions par arrêté.

Il informe également que tous travaux illicites peuvent entraîner des complications lors de la vente ou de la location d'un bien car ils devront être régularisés, ainsi les transactions pourraient s'en trouver ralenties voir annulées.

Rappelle que le service « urbanisme » de la mairie se tient à disposition de ses administrés pour apporter une aide ou des conseils avisés en cas de besoin.

6. ENTRAIDES – Commune et Varaxois

Rapporteur : Cédric MANCINI, maire

Il tient à préciser que les Varaxois peuvent être amenés à demander un service à la commune qui ne peut pas être refusé au vu de certaines circonstances.

Les employés peuvent également prêter main forte envers une association en manque de bénévoles lors de la préparation d'une manifestation.

Il rappelle également que chaque habitant peut bénéficier d'un prêt gratuit d'un local en cas de décès d'un proche et selon le but de la manifestation ou de la réunion.

Il souligne qu'une délibération du conseil municipal peut acter tous les services rendus pour les usagers, et pour le bien être des habitants.

Au vu de ces services rendus, une citoyenne de la commune et élue a pu bénéficier d'une entraide de la commune par le prêt de matériel.

Cette démarche lui a été reprochée sous couvert de trouble du voisinage. D'autre part elle a aussi été insultée, discriminée et diffamée devant les agents en mairie. Le Maire a été joint par téléphone et la personne plaignante a réitéré ses propos avec véhémence.

Le Maire a aussi reçu un mail de menace de dénonciation au procureur de la République.

Il précise qu'il a délivré une autorisation pour le prêt de matériel.

Il précise que d'autres voisins de cette personne se sont vus également insultés par celle-ci.

Au vu de cette situation inacceptable et lamentable, de tels faits pourraient amener à un dépôt de plainte.

Il rappelle que les menaces et agressions envers les élus ne sont pas acceptables et que la loi sanctionne lourdement les contrevenants.

7. DELIERATION VOTE DES SUBVENTIONS

Rapporteur : Blandine DESBOS

Elle informe qu'elle a reçu quelques demandes de subventions qui ont été soumises à la commission et actées par celle-ci comme suit :

Associations	Montant demandé	Objet de la demande	Proposition d'attribution
Comité des Fêtes	750€	paiement de la moitié du feu d'artifice	750€
Sou des écoles	1500€	Financement des cours de danse et des sorties scolaires/ prêt de matériel gratuitement aux autres associations)	1 200€
Amicale des pompiers	1417,14€		La commission se demande si le financement de l'assurance doit être pris dans l'enveloppe des subventions.
Foyer Rural	300€	Démarrage de l'association	300€
Centre Dombes Football	Pas de montant indiqué	54 licenciés sont de Saint Paul sur 450	1000€
BCB Bouchoux Condeissiat Basket	Pas de somme indiquée	15 enfants de Saint Paul sont licenciés dans le club. Nous ne proposons pas d'activités sportives à	300€

	destination des enfants sur la commune.	
--	---	--

Montant du budget Subventions : 5000€

Montant attribué : 4 967,14€

Un débat s'engage sur les critères d'attribution de ces subventions.

Blandine DESBOS précise que les associations sont mise à mal, que les bénévoles se font rares et que les subventions allouées sont un soutien à leur action et à leur présence.

Cédric MANCINI rappelle qu'une association n'a pas de vocation à devenir récolter des fonds pour abonder le résultat, mais bien de faire des projets pour maintenir la vie du village.

Le montant des subventions ci-dessus ont été votées avec 18 voix, Mme ROSERAT n'a pas pris part vote.

8. TRANSPORT SCOLAIRE COLLEGES/LYCEES

Rapporteur : Cédric MANCINI, maire

Il informe du changement de tarification du transport scolaire pour les collégiens et lycéens.

Les familles devront s'acquitter d'un droit d'accès annuel au transport de 120.00€ avec un soutien financier pour les familles nombreuses.

Informe que le coût moyen annuel de transport par élève pour la région est d'environ 1 500.00€

9. ARRETE TABAC PRES DES ECOLES

Rapporteur : Cédric MANCINI, maire

Il informe qu'il sera interdit de fumer devant les écoles, parc et jardin publics, abri bus, devant les bibliothèques et piscine, stade et aux abords des jeux et installations sportives, sur les plages, et ce à partir du 1^{er} juillet 2025

Des affiches seront déposées dans ce sens très prochainement.

10. RAPPORT ANNUEL SOGEDO

Rapporteur : Cédric MANCINI, maire

Il informe le conseil municipal de l'édition du rapport annuel de la SOGEDO, qui comprend toutes les interventions, les contrôles de conformité des branchements et de l'auto surveillance.

Le registre est consultable en mairie.

11. TIRAGE DES JURY D'ASSISES

Rapporteur : Cédric MANCINI, maire

Il demande à Clément CHAVET de désigner au sort 3 noms et issus de la liste électorale.

Ont été désignés :

Monsieur Denis GRIZARD, Monsieur Yohan OTTAVIOLI, Madame Yolande BOILEAU

12. INFORMATIONS DU MAIRE ET DES ELUS

Rapporteur : Evelyne ABRAM-PASSOT

Elle informe que le cross du lundi 9-06 s'est bien passé.

La fête de l'école aura lieu le 27 juin, avec un défilé jusqu'à la salle du Vieux Jonc

Le livre « Bonjour » sera remis par Isabelle DUBOIS, présidente de la Communauté de Communes au CM2, en présence du sou des écoles et de la municipalité.

Une nouvelle directrice Madame Maud a été nommée, elle se présentera lors d'un conseil municipal.

Retour de l'institutrice Mme LUGUAUD, partie depuis deux ans.

Rapporteur : Blandine DESBOS

Mercredi dernier a eu lieu le spectacle de rêve de cirque », spectacle burlesque qui a eu lieu dans l'eau, au domaine de la Dombes. 150 et 200 personnes ont participé à cette manifestation.

L'installation des jeux dans le cadre du projet du CMJ, est prévu autour du 15 août.

Le voyage à Paris, pour la visite du Sénat, qui a impliqué 6 jeunes du CMJ et 4 adultes, s'est très bien passé. Une évolution du groupe est constatée, très belle implication des jeunes.

La journée des talents est fixée au samedi 21 juin, avec la présence des petits crayons, un gala sera donné, mise à l'honneur de l'équipe féminine de Bourg.

La journée Festiv'asso est fixée au 6 septembre, avec l'accueil des nouveaux arrivants.

Rapporteur : Quentin RUEZ

Le livret d'accueil est en cours.

Le bulletin trimestriel sera livré autour du dernier Week-end d'Aout.

Le bulletin municipal est prévu pour Noël.

Le changement du standard téléphonique de la mairie se fera le 8 juillet et les imprimantes le 21 juillet.

Informe qu'un mat a pris feu lors de la fête foraine, une demande a été faite auprès du SIEA en attente du chiffrage.

La pose des poubelles enterrées devrait avoir lieu prochainement, vers le « progrès ».

Le radar pédagogique est obsolète une étude est en cours avec la communauté de communes pour obtenir des subventions lors de son changement.

Rapporteur : Cédric MANCINI, maire

Logement communal :

Il informe que suite au DPE, le logement communal fait l'objet d'une classification en lettre F. (chauffage fioul, perte de chaleur...)

Dans un avenir proche des travaux d'amélioration seront à prévoir pour environ 120 000€ minimum.

Affaire à suivre

Eglise :

Le vendredi 6 juin, avec une nacelle, M. D'AMBROSIO architecte du cabine D'ARJHIL, est intervenu, pour affiner le diagnostic initial concernant l'état de la couverture de l'édifice demandé par la DRAC.

Un rapport sera rédigé et adressé à la commune pour vérification, il sera transmis ensuite à la DRAC pour validation ou invalidation. Si validation actée, une demande de travaux sera déposée qui peut prendre plusieurs mois pour l'obtention du démarrage des travaux.

Cabine de téléconsultation :

Il informe qu'il a eu confirmation du redémarrage de la prestation cabine de téléconsultation, par un nouveau prestataire.

Une étude sera conduite pour l'ouverture d'un poste avec un nombre d'heure à définir, probablement avec une restructuration de la cantine.

Une sophrologue a demandé d'occuper le local des médecins, à raison de 4 jours par mois.

Déjections canines :

Rappelle qu'un arrêté a été pris, pour l'interdiction des déjections canine sur le domaine public, une amende 135€ a été fixée. En raison des déjections trouvées en masse sur le terrain des vergers, des affiches seront apposées pour réglementer le lieu. Des sacs seront également mis à disposition des usagers.

Tour de l'Ain :

Il aura lieu le 6 Août 2025. Recherche de 10 signaleurs pour la bonne organisation de cet événement. Se manifester avant le 5 juillet et être détenteur d'un permis de conduire.

Brondallière :

Les abords de la Brondallière ne sont pas de la propriété de la commune, mais du Département, tout entretien est fait par le Département

Déchets ménagers

Les déchets ménagers stockés dans le local privé de Dynacité, a fait l'objet d'un recours auprès de la Communauté de Communes qui a relancé le bailleur pour insalubrité.

Affaire en cours.

Prochaine réunion du conseil fixée au mardi 15 juillet 2025 à 20h00

La séance est levée à 23h15